

PROTOCOLE D'ADMISSION SIB et BFI

Objectifs du protocole : équité, transparence, réussite et cohérence du parcours

La Section Internationale Britannique et le BFI visent à accueillir des élèves présentant :

- des compétences en langue anglaise permettant de suivre sereinement les enseignements du parcours ainsi qu'un potentiel de progression,
- de solides compétences scolaires,
- une capacité de travail et d'engagement permettant de s'épanouir dans ce parcours,
- une motivation pour un parcours bilingue et interculturel ambitieux.

L'admission repose sur une approche globale prenant en compte :

- les résultats aux tests de compréhension écrite et orale
- les compétences linguistiques dans la langue cible (écrit et oral),
- les compétences scolaires, notamment en français, et la capacité de travail,
- la capacité d'analyse et de réflexion,
- la motivation de l'élève,
- l'avis des enseignants et du conseil de classe.

Les niveaux du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) mentionnés ci-après constituent des repères indicatifs et non exclusifs. Le conseil de section internationale peut prendre en compte des profils présentant un fort potentiel linguistique, notamment à l'oral. Les décisions concernant l'admission et le suivi des élèves en SI et BFI sont prises de manière collégiale par le Conseil de section internationale. Les parents sont informés de l'admission de leur enfant en SIB à l'issue du conseil de section internationale.

1. Elèves du LFIB

a. Entrée en 6ème SIB :

Test écrit d'anglais : en juin de l'année de CM2. Compétences évaluées : compréhension écrite et expression écrite.

Niveau attendu à ce test écrit : A2–A2+.

Test oral d'anglais : après résultats du test écrit, en juin de l'année de CM2. Compétences évaluées : expression orale.

Niveau attendu à ce test oral : A2+.

- Inscription en SIB uniquement en début d'année.
- Sortie de la SIB limitée aux deux premières semaines.
- Le conseil de classe du 3^e trimestre peut mettre fin au parcours en section internationale si cela sert l'intérêt de l'élève.

b. Entrée au collège (5ème SIB, 4ème SIB, 3ème SIB) et au lycée (2nde SIB, 1ère BFI) :

Tests organisés en juin, uniquement pour les élèves non-inscrits en SIB l'année précédente.
Compétences évaluées : compréhension écrite, expression écrite, expression orale

Niveaux attendus à ces tests :

- 5^e SIB : B1 (écrit et oral)
 - 4^e SIB : B1 (écrit et oral)
 - 3^e SIB : B1+ (écrit et oral)
 - 2^{nde} SIB : B2 (écrit et oral)
 - 1^{re} BFI : B2 (écrit et oral)
-
- Inscription en SIB uniquement en début d'année.
 - Sortie de la SIB limitée aux deux premières semaines.
 - Le conseil de classe du 3^e trimestre peut mettre fin au parcours en section internationale si cela sert l'intérêt de l'élève.
 - **A la fin de l'année de 3ème SIB, c'est le Conseil de section internationale qui décide de la poursuite d'études dans la section internationale au lycée en classe de 2nde.**
 - La Terminale BFI est ouverte uniquement aux élèves ayant été scolarisés en 1ère BFI l'année scolaire précédente.

2. Elèves nouvellement arrivés dans l'établissement :

Élèves déjà inscrits en SIB ou en BFI britannique dans leur établissement précédent :
intégration automatique dans la SIB ou le BFI de l'établissement, sous réserve de places disponibles, et à l'exception du passage en 2^{nde} SIB qui nécessite au préalable une validation par le Conseil de la section internationale.

Dans les autres cas :

- o Test écrit - compréhension et expression écrites (et éventuellement test oral) à passer durant la première semaine de septembre
- o Analyse des candidatures par le Conseil de section internationale
- o Réponse aux familles après la réunion du Conseil de section internationale, pour une intégration au début de la troisième semaine de septembre au plus tard

Règles générales :

- o L'inscription en SIB ou BFI en cours d'année scolaire n'est possible que pour les élèves déjà inscrits dans leur établissement précédent.
- o L'accès à la Terminale BFI est réservé aux élèves ayant été scolarisés en 1ère BFI l'année scolaire précédente
- o Sortie de la SIB limitée aux deux premières semaines de l'année scolaire
- o Le conseil de classe du 3^e trimestre peut mettre fin au parcours en section internationale si cela sert l'intérêt de l'élève.